Image not found or type unknown

Paiement frais successoriaux et acceptation

Par **marine66**, le **17/07/2016** à **13:08**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir pourquoi le paiement des frais successauraux doit se faire dans les 6 mois à partir du décès si les héritiers ont 10 ans pour se positionner?

Pourquoi nous obliger à payer les frais avant même qu'on accepte la succession?

Existe-t-il un moyen pour repousser le paiement de ces frais sans passer par le fractionnemen?

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés